

# AUTORITÉ INTERNATIONALE DES FONDS MARINS

---

Assemblée  
Conseil



Distr.  
GÉNÉRALE

ISBA/5/A/2/Add.1/Rev.1  
ISBA/5/C/2/Add.1/Rev.1  
26 août 1999  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

AUTORITÉ INTERNATIONALE DES FONDS MARINS  
Cinquième session  
Kingston (Jamaïque)  
9-27 août 1999

## PROJET DE BUDJET DE L'AUTORITÉ INTERNATIONALE DES FONDS MARINS POUR 2000

À la lumière des consultations tenues avec le Comité des finances, le Secrétaire général a établi les montants révisés à prévoir pour 2000 (voir annexe).

### Annexe

## AUTORITÉ INTERNATIONALE DES FONDS MARINS

### RÉCAPITULATION DES RESSOURCES NÉCESSAIRES POUR LA PÉRIODE DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2000

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<u>Montant</u>
Partie 1. Dépenses d'administration du Secrétariat	
. Section 1 Postes permanents	2 064,3 <sup>a</sup>
Personnel temporaire (autre que celui affecté aux réunions)	25,0
Heures supplémentaires	15,0
Consultants	70,0
Ateliers et groupes spéciaux d'experts	160,0
Dépenses communes de personnel	871,3
Contributions du personnel	518,8
Section 2. Voyages autorisés	80,0

Section 3.	Frais généraux de fonctionnement	
	Communications	59,3
	Travaux contractuels d'imprimerie	56,1
	Formation	20,5
	Livres et fournitures de bibliothèque	50,0
	Réceptions officielles	10,0
	Achat de mobilier et matériel	77,1
	Location et entretien de mobilier et matériel	30,0
	Fournitures et accessoires	53,0
	Audit	53,0
	Services informatiques	31,8
	Services divers	30,1
	Réserves	10,0
Section 4.	Gestion des bâtiments	
	Location et entretien des locaux	320,0
	Location des logements de fonction	<u>41,4</u>
	Total - sections 1 à 4	4 609,7
Section 5.	Recettes provenant des contributions du personnel	(518,8)
	Recettes accessoires	<u>(25,7)</u> <sup>b</sup>
		4 065,2
Partie 2.	Coût des services de conférence	
	Deux sessions de deux semaines	<u>1 210,0</u>
	Total general - 2000	<u>5275,2</u>

---

<sup>a</sup> Un posts P-3, 1 poste P-2 et 1 poste d'agent des services généraux, galés en 1999, ont été comptabilisés dans le budget.

<sup>b</sup> Recettes provenant des contributions des nouveaux membres pour 1998 et 1999, des ventes de publications et d'un dégrèvement fiscal sur le carburant.